

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-069

--

**PORTANT REPRESENTATION DU MAIRE A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
ACCESSIBILITE ET SECURITE**

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire est membre de droit de cette commission,

Considérant qu'en cas d'empêchement, il peut désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

Arrête,

Article 1 : Est désigné pour représenter Monsieur le Maire au sein de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité : Monsieur Franck LEKHAL, adjoint chargé de la sécurité, de la prévention, de la délinquance et de la tranquillité publique.

En cas d'absence de Monsieur le Maire de la Ville d'Auxerre et de Monsieur Franck LEKHAL, peuvent également siéger dans l'ordre suivant :

1. Madame Martine PRULIERE, Déléguée de la Dépendance et de la fin de vie ;
2. Monsieur Pascal ALLAIN, Délégué chargé de l'environnement, de la transition écologique et des mobilités durables ;
3. Madame Monique CHABIN, Adjointe chargée des relations avec les usagers et de l'état civil ;
4. Monsieur Jacques HOJLO, Adjoint chargé des Ressources Humaines, du dialogue social et des moyens généraux ;
5. Monsieur Jean-Paul SOURY, Délégué aux Cérémonies patriotiques, à la Mémoire, aux jumelages, à l'Europe et aux Relations Internationales ;

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur Franck LEKHAL
- Madame Martine PRULIERE
- Monsieur Pascal ALLAIN
- Madame Monique CHABIN
- Monsieur Jacques HOJLO
- Monsieur Jean-Paul SOURY
- Direction de la Stratégie, aménagement du territoire et Mobilités.



Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 089-218900249-20260520-2026_DRJH069-AR



Fait à Auxerre,

Le Maire,

Mathieu DEBAIN